



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guyane : logement

Question écrite n° 15237

Texte de la question

M Leon Bertrand appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, charge du logement, sur les graves problemes du departement de la Guyane en matiere de logement locatif social. Plusieurs milliers de familles en position de demandeurs d'emplois sont recensees sur le territoire guyanais, dont 1 500 pour la seule region de Kourou, le plus souvent logees dans des conditions precaires et insalubres. Par ailleurs, la politique menee actuellement sur la Guyane privilegie la region Cayenne-Kourou et delaisse le reste du departement, et les moyens mis a disposition des quatre societes de promotion immobilieres sociales de la Guyane - notamment les credits de la ligne budgetaire unique (LBU) ou les prets a taux reduits de la Caisse des depots et consignations et du Credit foncier - ne permettent pas de combler un vide qui augmente sans cesse. Les municipalites n'etant pas proprietaires du foncier sont dans l'obligation de proceder au prealable a l'achat des terrains, grevant ainsi d'autant le prix de la construction et par voie de consequence des loyers. Les societes de promotion immobilieres (SA HLM Segamu, Siguy, Simko) sont confrontees pour certaines a des problemes structurels qui les empechent de beneficier pleinement des mesures d'exoneration fonciere. La sclerose du systeme reside dans le foncier pour lequel aucune solution n'a ete trouvee et dans l'absence de fonds propres a ces societes qui leur permettraient de completer les prets sociaux. Face a cette situation, il exprime le souhait de voir la dotation en prets locatifs sociaux revaluee en fonction des besoins reels, il demande si l'intervention d'organismes tels que l'IEDOM ou le 1 p 100 patronal ne serait pas de nature a regler le probleme structurel de certaines des societes immobilieres, et egalement si le probleme du foncier communal pourrait etre etudie en liaison entre les services ministeriels et les communes. Il souhaite enfin vivement que la politique du developpement de la Guyane soit equilibree sur l'ensemble du territoire, surtout en matiere de logement social et non plus axee essentiellement sur la zone Cayenne-Kourou, voire Sinnamary.

Texte de la réponse

Reponse. - La croissance tres rapide de la Guyane et les besoins en logements lies au developpement du programme spatial suscitent des besoins en logement accrus, orientes en majorite vers le secteur locatif social. Les moyens de l'Etat consacres au logement social et regroupes sur la Ligne budgetaire unique (LBU) sont passes de 60 millions de francs en 1986 a 83,6 millions de francs en 1989. La majeure partie de la LBU a ete affectee au Logement locatif social (LLS), 76,3 p 100 de la dotation ont permis le financement de 481 logements locatifs en 1989. La prise en compte du logement dans le programme Phedre a justifie de porter la LBU 1990 a 102 millions de francs soit une augmentation de 22 p 100. Par ailleurs, ces credits seront abondes par une part de la creance de proratisation du revenu minimum d'insertion de plus de 11 millions de francs au seul titre de l'annee 1989. Cette augmentation tres importante des credits en 1990 permettra de poursuivre en intensifiant les actions menees sur les communes non concernees par le programme spatial et en particulier celles de l'interieur. En 1989, les operations de constructions neuves ou amelioration ont concerne : 662 logements dans l'ile de Cayenne ; 259 logements a Kourou et Sinnamary ; 362 logements sur le reste du departement dont 102 a Saint-Laurent.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand L•on](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15237

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2998